

Dossier reçu le :

Subvention accordée :

Délibération :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Association :	
Nom de l'action :	
Date(s) ou période :	
Lieu(x) :	
Subvention sollicitée :	
Projet culturel	<input type="checkbox"/>
Projet festif	<input type="checkbox"/>

Pièces à joindre au dossier :

- Dossier de demande de subvention
- Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines signée
- Bilan financier 2021
- Bilan qualitatif et quantitatif 2021
- RIB

Dépôt du dossier avant le 15 mai 2022

Dossier à retourner par courrier électronique à p.walme@cc-tc.com ou par courrier postal :
Communauté de Communes de la Thiérache du Centre - Villa Pasques - 13, rue de l'Armistice 02260 LA CAPELLE

Dispositif de soutien aux activités culturelles ou festives de rayonnement communautaire

La Communauté de communes de la Thiérache du Centre, au titre de la compétence "action culturelle", apporte un soutien aux manifestations et initiatives culturelles de rayonnement communautaire. L'enveloppe financière consacrée à ce soutien est scindée. Une partie vise à soutenir les manifestations et initiatives culturelles et l'autre partie à soutenir les manifestations festives. Ces deux enveloppes seront réparties sur proposition de la commission « Développement culturel » selon les critères définis.

Niveau de l'aide de la Communauté de communes :

L'aide apportée sera dans la limite de 20% du coût de la demande et le montant ne pourra excéder 5 000 €. La participation minimale de l'association est fixée à 20% du coût de l'action. Cette aide ne vise pas à soutenir l'acquisition de matériel.

Critères d'éligibilité :

Le projet doit cadrer avec les objectifs et orientations de la Communauté de communes tels établis dans son nouveau projet de territoire, notamment **Promouvoir l'éducation, la formation et la culture en faveur de la cohésion sociale, Valoriser le cadre de vie et les ressources locales et Promouvoir la biodiversité et la richesse rurale.**

1. Le projet doit cibler un public plus large que celui d'une commune ou des adhérents d'une association.
2. Le projet doit intégrer un partenariat financier et/ou organisationnel (Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional, différentes collectivités ou associations).
3. Le projet doit apporter une réelle valeur ajoutée au territoire.
4. Le budget prévisionnel de l'action (ou des actions) doit être de 1000 € minimum.

Conditions d'admissibilités :

Action sur le territoire de la Thiérache du Centre

Dépôt du dossier avant le 15/05/2022

Conditions de versement :

Invitation à l'Assemblée Générale et à l'action

Logo « Communauté de Communes de la Thiérache du Centre » obligatoire sur les supports de communication (physique ou numérique)

Production du compte-rendu de l'action (qualitatif et financier - cerfa n°15059*02)

Dossier de presse et éléments de communication

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service culturel de la CCTC.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association	
Objet de l'association	
Siège social	
N° SIRET	
Date de publication au Journal Officiel	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
Nom et prénom du président	
Nom, prénom et statut de la personne en charge du dossier	
Site internet / réseau social/ blog	
Présentation de l'association	
Moyens humains de l'association	Nombre d'adhérents : Nombre de bénévoles : Nombre de salariés :

Je soussigné(e), **Nom, prénom**

Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) inférieur ou égal à 500 000 € supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : €
au titre de l'année 2022 ou exercice 2022
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :
IBAN.....

Date :

Signature :

PRESENTATION DE L'ACTION OU DES ACTIONS

Présentation de l'action ou des actions pour l'année N	
Nombre de visiteurs ou spectateurs	Année N-1 : Attendu en année N :
A quel(s) public(s) s'adresse l'action ?	
L'action met en valeur :	<input type="checkbox"/> lieu culturel <input type="checkbox"/> patrimoine historique <input type="checkbox"/> patrimoine naturel <input type="checkbox"/> gastronomie <input type="checkbox"/> savoir-faire <input type="checkbox"/> biodiversité <input type="checkbox"/> autre :
Outils de communication utilisés	<input type="checkbox"/> agenda de l'Office de tourisme <input type="checkbox"/> mailing <input type="checkbox"/> presse <input type="checkbox"/> réseaux sociaux <input type="checkbox"/> radio/TV <input type="checkbox"/> affiches/flyers <input type="checkbox"/> autre :
Dans quelle(s) mesure(s) votre action est respectueuse de l'environnement ?	
Quels sont les postes de dépenses les plus importants ? Auprès de quels prestataires ?	
Informations complémentaires	

Nom de l'association :

Budget prévisionnel du projet : €

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation (1)	
Autres fournitures		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs -		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Thiérache du Centre	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes (ex. SACEM)		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		ASP (emplois aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL (3)		TOTAL (3)	

L'association sollicite auprès de la CC Thiérache du Centre une subvention de €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

(3) Veillez à équilibrer le budget en recettes et dépenses.